



## AU CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

Cossonay, le 7 juin 2017

### **Rapport de la Commission des finances sur le préavis municipal No 10/2017 relatif aux comptes 2016**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 39 du règlement du 8 septembre 2014 du Conseil Communal, la Commission des finances rapporte d'office sur les comptes.

La commission s'est réunie le 1<sup>er</sup> juin dernier en présence de Mmes Induni et Baudet, M. Moinat, municipaux, ainsi que de M. Augsburgers, boursier communal. La commission s'est ensuite réunie le 7 juin pour la préparation de ce rapport. Nous remercions la Municipalité et notre boursier pour les explications fournies.

Le contrôle des comptes a été effectué par la fiduciaire BDO les 11 et 12 mai 2017. Le rapport de révision ne nous a pas été distribué au moment de la rédaction de ce rapport.

#### **Encaissements d'impôts**

En 2016, le taux d'impôt communal est de 69.3 %.

A l'instar de 2015, les comptes 2016 concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques présentent un écart important avec le budget présenté (7'000'000 au budget et 6'220'355 dans les comptes). Cette situation est due à deux facteurs importants :

- Le nombre d'habitants n'a pas évolué comme prévu (La Commune comptait 3'642 habitants en 2015 et 3'632 en 2016). Les oppositions aux divers projets ainsi que l'avancée des travaux ont ralenti l'augmentation de la population attendue.
- La typologie des contribuables (baisse des contributions lors de la retraite ou nouveaux habitants ayant des revenus plus modestes).

On remarque, par contre, une augmentation de 45 % de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales (entreprises) à 704'600. Avec l'arrivée de nouvelles entreprises comme la Landi, ce poste devrait continuer à croître. Amener des entreprises à Cossonay permettra d'assurer une diversification nécessaire des revenus à notre Commune.

Les encaissements sur les droits de mutation ont été plus élevés qu'attendu (306'000 contre 250'000).

A contrario, les impôts sur les successions et donations ont été plus faibles qu'attendus (108'800 contre 250'000).

Ces 2 derniers postes sont, d'une part, difficiles à quantifier et, d'autre part, sujet à un décalage dans le temps (droits de mutation perçus à la signature des actes notariés).

### **Attribution aux fonds de renouvellement (recettes affectées)**

2016 est la première année complète suite à l'introduction des nouveaux tarifs sur l'eau en 2015. Ainsi, au 31.12.2016, les fonds de renouvellement présentent les soldes suivants :

	<b>31.12.2015</b>	<b>Apport budget 2016</b>	<b>Apport comptes 2016</b>	<b>Dépenses comptes 2016</b>	<b>31.12.2016</b>
Fonds réseau d'égouts et d'épuration	1'086'800	1'626'660	734'200	552'300	1'268'700
Fonds réseau d'eau	2'144'800	310'290	166'500	163'400	2'147'900

Les nouvelles taxes ont permis des encaissements de 141'600 en ce qui concerne les taxes uniques de raccordements EC (cpte 460.4341.1), 93'700 pour l'abonnement par unité de logement (cpte 460.4342.2) et 125'100 de taxes annuelles EC (cpte 460.4342.1) pour un total de 360'400.

### **Fonds de Péréquation**

Le budget 2016 n'avait pas prévu de revenus supplémentaires pour les exercices antérieurs (cpte 230.4359) dont la péréquation, le décompte de l'action sociale et de la santé (DSAS), la gendarmerie et l'accueil de jour des enfants (AJERCO). Grâce à cette entrée de 1'061'200, les comptes sont largement bénéficiaires et des amortissements supplémentaires ont pu être effectués.

Quand au fonds de péréquation pour l'année 2016, il présente un solde à la charge de la Commune de 643'800.

### **Amortissements**

Les années ne se ressemblent définitivement pas. En 2015, un budget de 1'395'000 avait été présenté et les amortissements effectués n'ont été que de 817'000. Cette année, le budget d'amortissement était de 1'353'400 et les comptes finaux ont été amortis de 2'770'500, représentant une différence de 1'417'100.

Les amortissements supplémentaires relevant ont été les suivants :

• Réfection Chemin de la Paix	+ 8'560
• Salle Polyvalente	+ 47'370
• Sondage étude géotechnique	+ 131'800
• Rue des Terreaux	+ 749'900
• Etude PGEE (plan générale évacuation des eaux	+ 253'500
• Etude chemin du Stand	+ 13'600
• Passage Grand'Rue	+ 72'600
• Arrêt de bus PAM	+ 218'200

Desquels, il faut déduire certains amortissements non effectués pour cause de travaux non terminés :

• Rue des Terreaux	- 12'700
• Mise en séparatif d'Allens	- 15'300
• Bassin rétention Allens	- 37'600
• Crédit étude Campagne des Chavannes	- 12'200

### **Plafond d'endettement et quotité de la dette**

Le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 a été augmenté à 60 mios contre 40 mios à la précédente législature. La dette au 31.12.2016 est de 36'349'210 y compris l'école (avant l'ASICoPe) mais sans compter les dettes des associations intercommunales dont l'ASICoPe (1'289'800), l'Association de la Piscine de la Sarraz (391'100) et l'Association de la Step de Penthalaz (4'661'500).

L'amélioration de la quotité brute (hors association intercommunale) de 211.9 % en 2015 à 190.7 % en 2016, est due à l'augmentation des revenus de la Commune plutôt qu'à une baisse de la dette (augmentation de la dette 428'100). Même si nous avons quitté le stade critique, la quotité de la dette brute demeure dans la fourchette « mauvaise ».

Notons également que la charge d'intérêt a fortement diminué, passant de 343'900 en 2015 à 300'500 en 2016. Aussi, notre charge d'intérêts a représenté 1.58% de nos revenus.

### **Bâtiment du funiculaire**

Un changement dans la facturation au tenancier de l'Hôtel du funiculaire a été concédé à ce dernier sur sa demande. Suite à l'abandon du taux plancher, les hôtels de la région ont baissé le prix de leurs chambres et M. Tanniger a dû adapter son offre. Ainsi, il a été convenu que le tenancier rétrocédait le bénéfice qui est de 63'100 en 2016 à la Commune contre une facturation constante de 84'000.

Les comptes de ce bâtiment ne tiennent pas compte de l'amortissement de 95'000 (échéance 2034). Afin de connaître le résultat réel de l'hôtel, la commission des finances

souhaite voir ce poste dans le compte en question (cpte 355).

Pour finir, comme nous vous le présentons depuis plusieurs années, voici le **récapitulatif des budgets, amortissements et comptes** de ces dernières années (arrondis au millier) :

Année	Budget		résultats avant amort.	amort. obligatoires	Comptes		
	avant amort.	après amort.			après amort. Obligatoires	amort. supplément.	résultats finaux
2008	213'000	-583'000	2'000'000	1'248'000	752'000	447'000	305'000
2009	387'000	-828'000	2'730'000	1'188'000	1'542'000	1'352'000	191'000
2010	57'000	-1'163'000	1'250'000	1'134'000	116'000	107'000	9'000
2011	606'000	-606'000	1'848'000	1'204'000	644'000	521'000	123'000
2012	638'000	-467'000	1'633'000	947'000	686'000	623'000	63'000
2013	130'000	-894'000	2'118'000	898'000	1'220'000	1'182'000	38'000
2014	484'000	-444'000	1'251'000	1'053'000	(a) 393'000	387'000	6'000
2015	516'000	-879'000	62'000	(b)1'395'000	(c) 1'330'000	- 578'000	-755'000
2016	929'000	-425'000	2'787'000	1'953'000	834'000	818'000	16'000
Total des amortissements supplémentaires effectués						4'859'000	

(a) Un prélèvement sur fond de réserve de 195'007.- avait été effectué, sinon résultat de 198'000.- après amortissement obligatoire

(b) Amortissement prévu au budget

(c) Résultat calculé avec amortissement prévu au budget

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions suivantes :

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport réf. 10/2017 sur les comptes 2016
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée d'étudier l'objet
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide :

D'adopter les comptes communaux de l'exercice 2016 tels que présentés.

Pour la commission des finances :

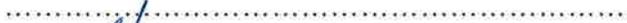
Philippe Blanc



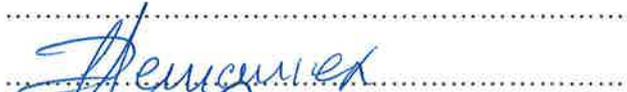
Gaël Girardet



Joachim Cretegy



Danilo Demarex



Barbara Zippo (rapporteur)

